



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 09/pfd/1829115(*corr. DU : M. Briard – G. Robert*)
Réf. CRMS : AA/ IXL20663 - IXL20108_689_PU_College_1
Annexe : //

Bruxelles, le 02/05/2022

Objet : IXELLES. Rue du Collège, 1 / rue du Viaduc, 24-26

PERMIS D'URBANISME : remplacer les portes accordéons des garages de l'immeuble abritant la police d'Ixelles en façade avant rue du Viaduc

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 05/04/2022, nous vous communiquons *les remarques* émises par notre Assemblée en sa séance du 20/04/2022.

Étendue de la protection

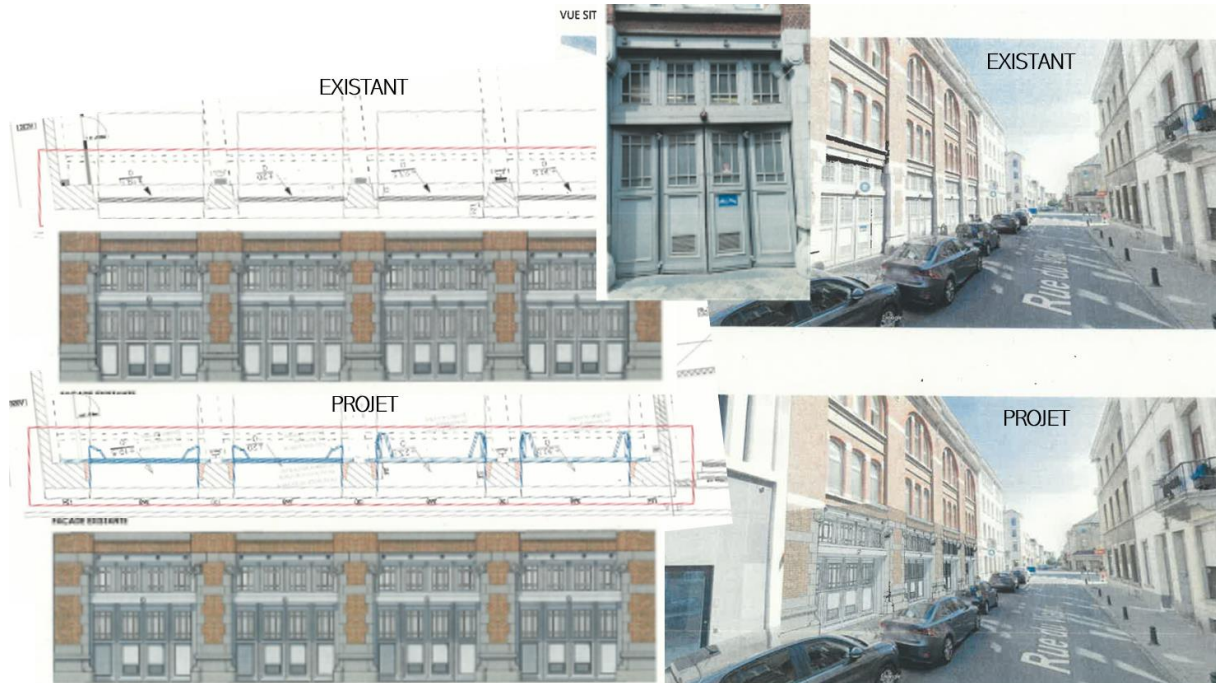


Conçu par l'architecte de la commune, Alphonse Boelens en 1913 pour abriter l'arsenal des pompiers, le bien est compris dans zone de protection de l'Hôtel communal d'Ixelles (ancienne demeure de Charles de Beriot et la Malibrant) et de son jardin classés respectivement comme monument et comme site (AG 30/03/1995). Il est aussi repris à l'inventaire du patrimoine architectural (bâtiment G) : (https://monument.heritage.brussels/fr/Ixelles/Chaussaee_d_Ixelles/168a/19850) : *Bâtiment de style éclectique d'inspiration Art nouveau. Élévation de quatre niveaux, le dernier traité en attique. Façade en briques rehaussée d'éléments en pierre bleue. Au rez-de-chaussée, porte d'entrée flanquée de piliers, sous linteau métallique sur coussinets. Étages et attique percés de baies jumelées par trois. Allège du deuxième étage orné d'un décor en céramique. Corniche à aisseliers.*

1/2

Analyse de la demande

La demande vise à remplacer, en façade avant rue du Viaduc, les portes accordéons des garages de l'immeuble (abritant aujourd'hui la police d'Ixelles). Pour des raisons techniques, et répondre aux objectifs d'ergonomie d'ouverture (accès service de police), les nouvelles portes, qu'il est prévu de reproduire à l'identique, seraient cependant en retrait de 60 cm (vers l'intérieur du bâtiment) par rapport à leur alignement actuel.



Avis

Le projet n'aura pas d'impact sur les vues vers et depuis le bien classé. S'agissant de l'immeuble inscrit à l'inventaire, bien que la disparition des menuiseries existantes, vraisemblablement d'origine, est regrettable d'un point de vue patrimonial, les arguments qui justifient leur renouvellement sont compréhensibles d'un point de vue de la fonctionnalité et des nécessités d'accès des véhicules de police. La proposition témoigne par ailleurs d'une volonté de les reproduire le plus fidèlement possible pour une intégration maximale même si le retrait d'alignement de 60 cm aura un impact sur la lecture de la composition de la façade. La CRMS peut donc souscrire à la nouvelle proposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : mbriard@urban.brussels ; grobert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; aautenne@urban.brussels ;